

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01111876 - 21 - 2</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>DESES Gautier</b> 7 rue du Château d'Eau 40800 - AIRE SUR L'ADOUR Activité principale : <b>Producteur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :	6. Période de validité	
		du :	au :
<i>Productions végétales :</i>			
Triticale	biologique	23/11/2021	31/12/2022
Prairie temporaire : Parcours	biologique	19/05/2021	31/12/2022
Prairie permanente	biologique	19/05/2021	31/12/2022
Soja	biologique	19/05/2021	31/12/2022
Autres fruits à pépins : Prune, pomme, poire, abricot, cerise, pêche, coing	produit en conversion	27/10/2021	31/12/2022
<i>Productions animales :</i>			
Poules pondeuses	biologique	19/05/2021	31/12/2022
Poules pondeuses	biologique	19/05/2021	31/12/2022
Œufs	biologique	19/05/2021	31/12/2022
<i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u>			
Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang : Conserves : poules en gelée	biologique	19/05/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>19/05/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET

